

A.B.P OPTIQUE
SASU au capital de 1 euros
8 B ALLEE DU BASSIN
38110 LA TOUR DU PIN
RCS VIENNE 983 331 422

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 15/02/2026

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-six, ls quinze février à 11 heures, l'associé unique de la société **A.B.P OPTIQUE**.

-Monsieur LOR Brandon, Franck, Yohan

Demeurant : 8 B ALLEE DU BASSIN – 38110 LA TOUR DU PIN
titulaire de 1 action,

a pris les décisions suivantes :

- 1) L'associé unique décide de nommer au poste de président **Monsieur MAKHLOUF Idriss** demeurant **78 rue Lucien Andrieux Appartement 3405 – 38100 Grenoble**, en remplacement de **Monsieur LOR Brandon, Franck, Yohan**, démissionnaire.
- 2) L'associé unique décide de transférer le siège social de la société **A.B.P OPTIQUE** au **78 rue Lucien Andrieux Appartement 3405 – 38100 Grenoble**, L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
- 3) L'associé unique donne son approbation à la cession de 1 action -**Monsieur LOR Brandon, Franck, Yohan** à **Monsieur MAKHLOUF Idriss**
- 4) L'associé unique décide de porter le capital à 1 euros par apport en numéraire de 1 euros, répartis en 1 action attribuée en totalité à **Monsieur MAKHLOUF Idriss**

L'article 7 des statuts sera modifiée en conséquence.

- 5) L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Monsieur MAKHLOUF Idriss

Actionnaire et Président unique



Monsieur LOR Brandon, Franck, Yohan

Ancien Actionnaire et Président unique

